

SYNDICAT
DE DEVELOPPEMENT LOCAL
du



18 AVENUE RAYMOND LACOMBE
34800 CLERMONT L'HERAULT
04.67.44.39.74
contact@coeur-herault.fr



Maîtrise de l'énergie -
Energies renouvelables

11 ter, av. Lepic
34070 MONTPELLIER
axel.maza@gefosat.org - claudia.boude@gefosat.org
www.gefosat.org
N° SIRET : 316 238 740 00070 – APE : 9499Z
Tel. : 04 67 13 80 90
Fax. : 04 67 68 59 18

**Proposition de partenariat pour
Intensification de l'activité de l'Espace Info Energie Est-Hérault
sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault pour l'année 2013**

Association loi 1901, GEFOSAT travaille depuis plus de trente ans à la promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie. Par ses actions de conseil et d'information, par le partenariat qu'elle a établi avec les collectivités locales, les collectivités territoriales (en particulier le Conseil Régional Languedoc-Roussillon) et les organismes publics (notamment l'ADEME), GEFOSAT a pu développer un savoir-faire dans le montage de projets visant à encourager et à favoriser l'utilisation rationnelle de l'énergie, dans un souci de protection de notre environnement naturel.

1. Présentation de l'Espace Info Energie

L'ADEME a contribué à la mise en place, en 2001, d'un **réseau d'Espaces Info Energie (EIE)**. Ces structures (une dizaine par région, en moyenne) ont pour objectif d'assurer localement la sensibilisation et l'information du grand public à toutes les questions relatives à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables. Ces conseils sont gratuits, objectifs et attribués de manière neutre et indépendante des distributeurs d'énergie. Ce dispositif est financé par la Région Languedoc-Roussillon, l'ADEME, la Commission Européenne, et le Département de l'Hérault.

L'Espace Info Energie, destiné aux particuliers, aux petites entreprises et aux collectivités locales, a pour mission :

- d'informer, de conseiller et d'orienter les personnes intéressées par la maîtrise de l'énergie et/ou par les énergies renouvelables,
- d'appuyer le montage technique et financier de projets liés à ces thématiques,
- d'accompagner des actions d'information et de sensibilisation à destination des différents publics,
- de mettre à disposition de tous une documentation et des contacts visant à améliorer la connaissance des techniques et des enjeux liés à l'énergie,
- de relayer à un échelon très local les actions des différents organismes intervenant dans le domaine de l'énergie : ADEME, Région, ...

Conformément à la charte des EIE, GEFOSAT s'est engagé à délivrer une information objective et indépendante des fournisseurs d'énergie et des fabricants de matériels.

2. Les actions de l'EIE

L'accueil du public et les conseils personnalisés

L'accueil téléphonique est assuré du lundi au vendredi entre 9h30 et 17h30 (au numéro d'appel 04 67 13 80 94).

L'accueil physique est assuré dans le cadre de rendez-vous personnalisés :

- A Montpellier au 11ter av. Lepic, du lundi au vendredi.
- A Saint André de Sangonis, SYDEL Pays Cœur d'Hérault, ½ journée tous les 15 jours le jeudi.
- A Lunel à la Communauté de Communes du Pays de Lunel, le deuxième jeudi de chaque mois.
- A Frontignan et Balaruc-les-Bains, une fois par mois.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2013

Application agréée E-legalite.com

Convention de partenariat SYDEL du Pays Cœur d'Hérault / GEFOSAT Espace Info Energie

Les visites de sites

L'Espace Info Energie propose des visites gratuites de maisons ou d'équipement performants d'un point de vue énergétique : maisons basse consommation, chaudières à granulés de bois, petit éolien, photovoltaïque etc...

Les animations de stands

L'EIE peut animer des stands consacrés à la maîtrise de l'énergie et aux énergies renouvelables : présentations de matériels, distributions de guides d'information etc...

Les interventions

Des interventions thématiques ponctuelles peuvent être réalisées par l'EIE : présentations de l'EIE, l'énergie solaire, le bois énergie, les bâtiments basse consommation etc...

3. Proposition d'intensification des actions de l'EIE sur le Pays Cœur d'Hérault

Missions de l'EIE

Intensification de l'EIE sur le Pays Cœur d'Hérault

Accueil et conseil personnalisés du public et des collectivités

11 journées de permanence d'information et de conseil

A répartir sur la base de 0,5 jour tous les 15 jours / Possibilité de décentraliser la permanence sur le territoire en dehors du service économique du Sydel basé à St André de Sangonis

Visites de sites

4 visites sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault (3 jours)

Réalisation d'un calendrier commun avec Demain la Terre et diffusion mutualisée

Les animations de stands

3 stands (5 jours):

- Les Journées de la qualité environnementale et de l'habitat à Celles (1 jour)
- La foire de Gignac (2 jours)
- La grande foire de la petite agriculture du Pouget (1jour)

Les animations en CCAS

2 ateliers (1 jour):

Ateliers pratiques sur les économies d'énergie à destination de personnes en précarité énergétique.

Participation à des réunions

6 réunions d'appui (5 jours):

Appui aux actions engagées ou en cours de réflexion sur le territoire (PCH, PCET, Agenda 21).

L'association Gefosat s'engage à respecter ce programme prévisionnel au niveau du volume de jours. Certains ajustements sont possibles en fonction de l'activité réelle en concertation avec le Pays Cœur d'Hérault.

Convention de partenariat SYDEL du Pays Cœur d'Hérault / GEFOSAT Espace Info Energie

	Jours	Coût
Accueil téléphonique	4	2,000 €
Permanences et rdv à domicile	11	5,500 €
Visites de site	3	1,500 €
Foires	5	2,500 €
Intervention – Animation d'ateliers	1	500 €
Appui aux collectivités	6	3,000 €
Défi Familles à Energie Positive	10	5,000 €
TOTAL	32	20,000 €

1 : Calcul du nombre de jours réalisés sur la base d'une cinquantaine d'appels (Cf. rapport 2012)

Le coût global est de 20000 €, le SYDEL Cœur d'Hérault subventionne à hauteur 9 000€ le service de l'Espace Info Energie assuré par l'association GEFOSAT, avec un co-financement du Département de l'Hérault à hauteur de 5000€ (sous réserve d'obtention).

4. Modalités de versement

Le montant fixé à l'article 3 ci-dessus sera versé par le SYDEL Cœur d'Hérault au bénéficiaire de la manière suivante :

- **50 %, soit 4.500 €, au démarrage de l'action, à la réception par le SYDEL Cœur d'Hérault d'une demande de versement ;**
- **50 %, soit 4.500 €, à la réception par le SYDEL Cœur d'Hérault du compte-rendu final.**

Toutefois, le SYDEL Cœur d'Hérault pourra exiger du bénéficiaire l'envoi de tout ou partie des pièces comptables complémentaires.

Le montant des versements ainsi effectués ne pourra dépasser le maximum de 4 500 €.

5. Conditions de versement

Les versements seront effectués par mandat administratif sur le compte du Bénéficiaire.

Le Président du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault

Le président du GEFOSAT